



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet : Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N° 1/24/0179 du 14 avril 2025, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a décidé

d'accorder l'autorisation à la société LOGICO S.A. de modifier ses installations (1/18/0636).

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés durant la période de l'affichage.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des avocats à la cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication (du 24 avril au 3 juin 2025 inclus).

Pétange, le 24 avril 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,